

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00126

**PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT GIER ONDAINE SAINT-ETIENNE
SUD - AVENANT N°1**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 88
Nombre de pouvoirs : 16
Nombre de voix : 104

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE,

RECU EN PREFECTURE

Le 04 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220324-D20220012610

DATE D'AFFICHAGE :04 avril 2022

M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI,
M. Daniel TORGUES M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. David FARA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT GIER ONDAINE SAINT-ETIENNE SUD - AVENANT N°1

La Métropole, par délibération du Conseil Métropolitain du 19 décembre 2019, porte le Projet Partenarial d'Aménagement Gier, Ondaine, Saint-Etienne Sud (PPA GOSE), signé le 27 avril 2020 avec l'État, l'EPORA, la Banque des Territoires et le Pôle Métropolitain.

Le PPA, dispositif introduit par la loi ELAN de 2018, permet d'acter des engagements réciproques en faveur de la réalisation d'opérations d'aménagement complexes ou d'une certaine ampleur. Il traduit la volonté partagée des collectivités, avec l'appui de l'Etat, de porter un projet de territoire et d'en partager le cadre contractuel avec les parties prenantes.

Le PPA GOSE a l'ambition d'accélérer la dynamique de requalification des territoires de fond de vallées et poursuit les objectifs suivants :

- Définir une stratégie d'aménagement partagée,
- Promouvoir une vision d'ensemble de la requalification du territoire,
- Mettre en synergie les acteurs du territoire,
- Identifier les opérations d'aménagement structurantes qui seront menées dans les 15 prochaines années,
- Etre plus efficace dans la conduite des opérations d'aménagement,
- Anticiper les mises sur le marché de fonciers aménagés et de programmes immobiliers.

A ces fins, il s'appuie sur les politiques et projets engagés, et vise à les renforcer, les rendre plus efficaces et les mettre en cohérence.

Le PPA GOSE porte sur 12 Communes de la Métropole situées dans les vallées du Gier et de l'Ondaine, ainsi que sur la partie Sud de la ville de Saint-Etienne (hors périmètre de l'Opération d'Intérêt National confiée à l'EPASE).

La première phase d'élaboration du projet et de construction de la phase opérationnelle a été conduite en 2020 et 2021 et a porté sur les actions suivantes :

- constitution d'un plan guide à l'échelle du périmètre d'intervention

Le diagnostic réalisé par *Epures* en 2020 a été validé lors du COPIL du 06 mai 2021.

L'élaboration du plan guide présentant les orientations et déclinant un programme d'actions a été menée au second semestre 2021 et a été confiée à un groupement de bureaux d'études dont le mandataire est Villes et Paysages. Il a donné lieu à la réalisation du Plan Guide et de son programme d'actions, qui ont été livrés début 2022.

- approfondissement de thématiques spécifiques :

. 4 ateliers thématiques étaient prévus dans le contrat initial.

. 3 ont été traités sur 2021 et début 2022 et ont associé de nombreux partenaires locaux : friches, voiries bruyantes, nouvelle façon d'habiter. Il est prévu de poursuivre cette réflexion sur l'année 2022.

L'atelier sur les outils de requalification du parc privé a été reporté en 2022.

Les ateliers menés ont contribué à enrichir les réflexions et à animer la démarche.

- La poursuite des opérations déjà engagées

Chaque opération se poursuit en fonction de ses logiques opérationnelles et de son calendrier propre, dans le respect des grands objectifs du PPA, et a fait l'objet d'instances et de partenariats spécifiques.

Ces actions ont associé de nombreux partenaires et acteurs du territoire.

Plus spécifiquement, le plan guide a été arrêté fin 2021 et a été soumis aux partenaires lors d'une réunion de pilotage dédiée le 17 janvier 2022. Il sera consolidé et validé en 2022.

Le contrat de PPA porte sur un temps long et devra faire l'objet d'évolutions successives par avenants.

Un premier avenant, d'ores et déjà prévu à l'issue de cette première phase d'études et de construction du projet du contrat initial, est aujourd'hui nécessaire. Il permettra de prendre acte des éléments de projets stabilisés à fin 2021, d'intégrer les 13 communes du périmètre et de valider le programme et les financements 2022.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **valide l'avenant n°1 au contrat de Projet partenarial d'aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à le signer,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées à l'opération n°449 du budget DCAF et les opérations d'intérêt métropolitain des exercices 2022 et suivants,**
- **les recettes correspondantes seront perçues sur l'opération n°449 du budget DCAF et les opérations d'intérêt métropolitain des exercices 2022 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU